
Présidence : Suisse

1000^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 15 mai 2014

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 12 h 35
Reprise : 15 h 30
Clôture : 17 h 40

2. Président : Ambassadeur T. Greminger
M^{me} A. Rauber-Saxer

Le Président, le Saint-Siège, la Fédération de Russie, l'Azerbaïdjan (PC.DEL/543/14 OSCE+), le Turkménistan, la Biélorussie, la Grèce-Union européenne, l'Arménie, les États-Unis d'Amérique (PC.DEL/520/14), l'Afghanistan, l'Ukraine, le Canada, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kirghizistan, la Serbie, la Géorgie, le Kazakhstan et la Moldavie ont exprimé leurs condoléances à la Turquie à la suite de la catastrophe qui s'est produite dans une mine de charbon à Soma le 13 mai 2014. La Turquie a remercié les délégations pour leurs expressions de condoléances.

Au nom du Conseil permanent, le Président a souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de Chypre auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Marios Ieronymides, et au nouveau Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Jorge Domecq.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU COORDONNATEUR DES PROJETS
DE L'OSCE EN OUZBÉKISTAN**

Président, Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan (PC.FR/8/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique

européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/526/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/519/14), Fédération de Russie (PC.DEL/536/14), Turquie (PC.DEL/539/14 Restr.), Ouzbékistan, Norvège

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE L'OBSERVATEUR EN CHEF DE LA MISSION SPÉCIALE D'OBSERVATION DE L'OSCE EN UKRAINE**

Président, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (PC.FR/9/14 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/540/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et Monaco, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/527/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/524/14), Fédération de Russie (PC.DEL/537/14), Canada (PC.DEL/533/14 OSCE+), Turquie (PC.DEL/548/14), Norvège (PC.DEL/547/14), Kazakhstan (PC.DEL/530/14 OSCE+), Royaume-Uni, Serbie (PC.DEL/521/14 OSCE+), Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 3 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

- a) *Violations continues des principes et engagements de l'OSCE par la Fédération de Russie et situation en Ukraine* : Ukraine (PC.DEL/523/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/528/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/522/14) (PC.DEL/534/14), Fédération de Russie (PC.DEL/535/14), Canada (PC.DEL/532/14 OSCE+), Moldavie, Royaume-Uni, France, Grèce-Union européenne, Allemagne, Président
- b) *Situation de la société civile en Azerbaïdjan* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/531/14), Canada (PC.DEL/538/14 OSCE+), Arménie, Azerbaïdjan (PC.DEL/544/14 OSCE+)
- c) *Vingtième anniversaire du régime de cessez-le-feu dans le cadre du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan* : Azerbaïdjan (PC.DEL/545/14 OSCE+), France (également au nom de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique

européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration)
(PC.DEL/525/14), Arménie, Turquie, Président

- d) *Peine de mort en Biélorussie* : Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/529/14), Biélorussie

Point 4 de l'ordre du jour : DATES ET ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2014 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1122 (PC.DEC/1122) sur les dates et l'ordre du jour de la Réunion de 2014 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Annonce de la distribution du rapport du Président en exercice (CIO.GAL/82/14) :
Président

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Annonce de la distribution d'un rapport du Secrétaire général : Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Annonce par le Président en exercice, dans une lettre en date du 15 mai 2014 (voir l'annexe au présent journal), de l'adoption, dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite, de la Décision n° 2/14 du Conseil ministériel sur la prorogation de la nomination du Secrétaire général de l'OSCE (voir la décision MC.DEC/2/14, dont le texte est joint au présent journal)* : Président
- b) *Conférence de haut niveau de la Coalition pour la liberté en ligne sur un Internet libre et sûr tenue à Tallinn les 28 et 29 avril 2014* : États-Unis d'Amérique
- c) *Enquête de la Ligue anti-diffamation sur la tolérance et la non-discrimination dans l'espace de l'OSCE* : États-Unis d'Amérique

- d) *Réunion du Comité sur la dimension humaine, prévue le 20 mai 2014 :
Norvège*
- e) *Réunion du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la
coopération, prévue le 16 mai 2014 : Président*
- f) *Séminaire de l'OSCE sur la dimension humaine consacré à l'amélioration de
l'efficacité de l'Organisation en resserrant sa coopération avec les
organisation régionales et internationales compétentes, tenu à Varsovie
du 12 au 14 mai 2014 : Président*

4. Prochaine séance :

Jeudi 22 mai 2014 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1000

15 May 2014

Annex

FRENCH

Original: ENGLISH

1000^e séance plénière

Journal n° 1000 du CP, point 7 a) de l'ordre du jour

LETTRE DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Berne, le 14 mai 2014

Chers collègues,

En ma qualité de Président en exercice de l'OSCE, j'ai l'honneur de vous informer que le projet de décision du Conseil ministériel sur la prorogation de la nomination du Secrétaire général de l'OSCE (MC.DD/1/14), qui était soumis à une procédure d'approbation tacite prenant fin le 14 mai 2014 à 17 heures HEC, n'a fait l'objet d'aucune objection.

La décision prend donc effet à compter d'aujourd'hui et sera jointe au journal de la vingt et unième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, ainsi qu'au journal de la séance du Conseil permanent du 15 mai 2014.

Les États participants qui entendent exercer leur droit de faire dûment enregistrer une déclaration interprétative ou une réserve formelle en vertu du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE sont invités à le faire par l'intermédiaire de leur délégation auprès de l'OSCE lors de la séance susmentionnée du Conseil permanent.

Je vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de ma plus haute considération.

[signature]

Didier Burkhalter

À l'attention des ministres des affaires étrangères
des États participants de l'OSCE



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel

MC.DEC/2/14
14 May 2014

FRENCH
Original : ENGLISH

DÉCISION N° 2/14
PROROGATION DE LA NOMINATION
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OSCE

Le Conseil ministériel,

Rappelant la décision prise par le Conseil ministériel de la CSCE à sa troisième Réunion, à Stockholm, en 1992, de créer le poste de Secrétaire général, sa Décision n° 15/04 en date du 7 décembre 2004 sur le rôle du Secrétaire général de l'OSCE et sa Décision n° 3/08 en date du 22 octobre 2008 sur les périodes de service du Secrétaire général de l'OSCE,

Rappelant sa Décision n° 2/11 en date du 30 juin 2011 sur la nomination de M. Lamberto Zannier en qualité de Secrétaire général de l'OSCE pour une période de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2011,

Tenant compte de la recommandation du Conseil permanent,

Décide de proroger la nomination de M. Lamberto Zannier en qualité de Secrétaire général de l'OSCE pour un second et dernier mandat de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2014.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1122
15 May 2014

FRENCH
Original : ENGLISH

1000^e séance plénière
Journal n° 1000 du CP, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1122
DATES ET ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2014 SUR LA
MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA
DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil permanent,

Comme suite à sa Décision n° 1011 sur le renforcement de l'efficacité de la dimension économique et environnementale de l'OSCE, dans laquelle les États participants ont décidé, entre autres, de tenir la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale sur une base annuelle conformément au mandat et aux modalités établis par sa Décision n° 995,

Décide de tenir la Réunion de 2014 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale les 23 et 24 octobre 2014 à Vienne, conformément à l'ordre du jour figurant dans l'annexe à la présente décision.

**ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2014
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE**

Vienne, 23 et 24 octobre 2014

Jeudi 23 octobre 2014

9 h 30 – 11 heures Séance d'ouverture : La bonne gouvernance dans le contexte de l'OSCE

Pause-café/thé

11 h 30 – 13 heures Séance I : Que signifie la Déclaration de Dublin de 2012 sur le renforcement de la bonne gouvernance et sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme pour l'OSCE ? Mise en œuvre et voie à suivre

Pause-déjeuner

14 h 30 – 16 heures Séance II : Examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Enseignements tirés par les structures exécutives et les États participants de l'OSCE

Pause-café/thé

16 h 30 – 18 heures Séance III : Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme – progrès accomplis et perspectives d'avenir

Vendredi 24 octobre 2014

9 h 30 – 11 heures Séance IV : Recouvrement des avoirs volés – évaluation du rôle et des contributions de l'OSCE et voie à suivre

Pause-café/thé

11 h 30 – 13 heures Séance V : Coopération dans le domaine de l'eau – réalisations dans l'espace de l'OSCE et perspectives d'avenir

Pause-déjeuner

14 h 30 – 16 heures	Débat d'experts : Une bonne gouvernance partant de la base – le rôle de la société civile
16 heures – 16 h 30	Observations finales